



CHO-BOND® 584

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa): 02/11/2015

Page 1 de 14

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel qu'amendé.

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit : CHO-BOND® 584

Code(s) de produits : 584

No. de FDS : PHC-049 EUG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

: Résine époxyde conductrice chargée d'argent.
Type d'utilisation: utilisation professionnelle.
Pas de restrictions connues sur l'utilisation.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

G9 F J 7 9 7 < A 9

í Á|æ^Á^ÁC* |ã^
Á~ æç!Á~ Á| |&@

77400 Saint Thibault des Vignes -France

E-Mail: contact@service-chimie.fr

Site web: www.service-chimie.fr

Téléphone : +33 (01) 64 30 89 22

1.4 Numéro d'appel d'urgence : 001-352-323-3500 (INFOTRAC - U.S.)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Liquide - argent. Faible odeur.

Dangers les plus importants:

Chauffé excessivement à une température supérieure à 50°C / 122°F peut dégrader le composant de résine. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut entraîner des effets néfastes. Pour plus d'informations, veuillez vous référer la section 11 de la FDS.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

Ce mélange est classifié dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008. Classification:

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2; H315

Domage/irritation de l'œil - Catégorie 2; H319

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1; H317

Mutagénicité sur les cellules germinales - Catégorie 2; H341

Danger chronique pour la vie aquatique - Catégorie 2; H411

CHO-BOND® 584

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa): 02/11/2015

Page 2 de 14

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel qu'amendé.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette: Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle.

Mention d'avertissement:
Avertissement!

Mentions de danger:

- H315 - Provoque une irritation cutanée.
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

- P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
- P280: Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
- P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P501 - Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification:

Chauffé excessivement à une température supérieure à 50°C / 122°F peut dégrader le composant de résine. Peut dégager des peroxydes lors de l'exposition à la lumière et à l'air ou au contact de substances incompatibles. Le taux de formation de peroxyde est inconnu. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Irritant léger pour le système respiratoire. L'inhalation de fumées, peut avoir comme conséquence la fièvre des fondeurs, une maladie semblable à la grippe. Peut causer une irritation gastro-intestinale. Sous forme de poussière finement fragmentée, l'argent provoque une décoloration cutanée en cas de contact avec la peau et une argyrose en cas d'inhalation.

Évaluation PBT:

Cette mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Nature chimique - Mélange de: Substances inorganiques en poudre; Résines époxydiques; Éther.

Les substances suivantes seront indiqués conformément à la législation:

CHO-BOND® 584

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa): 02/11/2015

Page 3 de 14

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel qu'amendé.

Nom chimique:	No. CAS	No. CE	Concentration	Classification CLP
argent	7440-22-4	231-131-3	65.0 - 75.0	non dangereux(se). Les substances pour lesquelles il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition professionnelle.
Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine	25068-38-6	500-033-5	20.0 - 30.0	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	2210-79-9	218-645-3	5.0 - 8.0	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Muta. 2; H341 Aquatic Chronic 2; H411

Pour le texte complet des énoncés H qui ne sont pas mentionnés dans cette section ou dans la section 2, voir la section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Ingestion* : Ne pas provoquer le vomissement. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou souffrant de convulsions En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- Inhalation* : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- Contact avec la peau* : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
- Contact avec les yeux* : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Provoque une irritation cutanée. Le contact risque de causer des rougeurs, de l'oedème et une sensation de douleur.
- Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure une douleur intense, larmoiement, rougeur, de l'oedème et une vision floue.
- Peut causer une grave sensibilisation avec des symptômes allergiques de dermatite de contact comme l'oedème, des éruptions et l'eczéma.
- Irritant léger pour le système respiratoire. Peut provoquer une toux et des difficultés respiratoires. L'inhalation de fumées, peut avoir comme conséquence la fièvre des fondeurs, une maladie semblable à la grippe. Les symptômes de la fièvre des fondeurs peuvent inclure fatigue, vomissement, douleurs musculaires et souffle court.
- L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction approprié

- Dioxyde de carbone (CO2); Produit sec; Mousse résistant à l'alcool; Eau pulvérisée .

CHO-BOND® 584

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa): 02/11/2015

Page 4 de 14

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel qu'amendé.

Moyens d'extinction inapproprié

- : Aucun à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- : N'est pas considéré inflammable. Cependant, peut brûler si exposé à une chaleur extrême ou aux flammes.
Après un entreposage prolongé, des peroxydes explosifs peuvent se dégager en présence d'air. Le taux de formation de peroxyde est inconnu. La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées : Oxydes de carbone; Oxydes de métal; formaldéhyde; phénol; Aldéhydes; Autres composés organiques non identifiés.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

- : Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- : Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas permettre une infiltration d'eau dans les récipients. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Porter un équipement de protection approprié.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- : Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter que le produit s'infilte dans les drains, les égouts, les étendues d'eau et le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Pour un déversement de liquides: absorber avec une matière inerte et non combustible comme le sable, pour ensuite la déposer dans des contenants adéquats. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Contacter les autorités locales compétentes.

6.4 Référence à d'autres sections

- : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Se référer à la Section 13 pour l'élimination des matières contaminées.

CHO-BOND® 584

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa): 02/11/2015

Page 5 de 14

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel qu'amendé.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Les personnes souffrant d'eczéma de la peau récidivant ou de problèmes de sensibilisation ne devrait pas travailler avec ce produit. Une fois que la personne est sensibilisée, éviter toute autre exposition à la matière qui a causé la sensibilisation.
Assurer une ventilation adéquate. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Éviter de respirer les poussières, les brouillards ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart d'une chaleur extrême et de toute flamme vive. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne sont pas autorisés à sortir du lieu de travail. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- : Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Garder sous clef. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Ne pas entreposer près des matières incompatibles (voir Section 10).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- : trousse d'époxy remplie

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

<u>Limites d'exposition:</u>			
<u>Nom chimique:</u>	<u>Limites d'exposition</u>	<u>Type</u>	<u>Remarques</u>
argent	0,1 mg/m ³ (VME)	Union Européenne (OEL)	Aucun(e).
	0,1 mg/m ³ (VME)	Finlande (OEL)	Aucun(e).
	0,1 mg/m ³ (VME)	France (OEL)	Aucun(e).
	0,1 mg/m ³ (inhalable) (VME)	Allemagne (OEL)	(facteur d'exposition 8)
	0,1 mg/m ³ (VME)	Hongrie (OEL)	Aucun(e).
	0,4 mg/m ³ (VEL)		
	0,1 mg/m ³ (VME)	Italie (OEL)	Aucun(e).
	0,05 mg/m ³ (VME)	Pologne (OEL)	Aucun(e).
	0,1 mg/m ³ (VME)	Espagne (OEL)	Aucun(e).
	0,1 mg/m ³ (VME)	Suède (OEL)	Aucun(e).
	0,1 mg/m ³ (VME)	Le Royaume Uni (Le Royaume Uni (WELs))	Aucun(e).
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	Aucun à notre connaissance.	Union Européenne (OEL)	Aucun(e).
Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine	1,0 mg/m ³ (VME)	Bulgarie (OEL)	(comme épichlorohydrine)

CHO-BOND® 584

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa): 02/11/2015

Page 6 de 14

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel qu'amendé.

Indices d'exposition biologique:

Aucune limite d'exposition biologique pour l'ingrédient (s).

Le niveau sans effet dérivé (DNEL): Pas d'information disponible.

La concentration prévisible sans effet (PNEC): Pas d'information disponible.

8.2 Contrôles de l'exposit

Ventilation et mesures d'ingénierie

: Veiller à une ventilation adéquate. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection respiratoire

: Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. La classe de filtre pour l'appareil respiratoire doit convenir pour la concentration maximum attendue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, on doit utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.

Protection de la peau

: Porter des gants/des vêtements de protection. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive UE 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Porter des bottes et des vêtements résistants.

Protection des yeux/du visage

: Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Des lunettes à coques antiéclaboussures sont recommandées. Un écran facial complet peut également être nécessaire. Voir également EN166.

Autre équipement de protection

: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène

: Éviter de respirer les poussières, les brouillards ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement après manipulation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Les vêtements de travail contaminés ne sont pas autorisés à sortir du lieu de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide - argent
Odeur	: légère
Seuil olfactif	: Pas d'information disponible.
pH	: Pas d'information disponible.
Point d'éclair	: > 93.3°C
Point d'éclair (Méthode)	: coupelle fermée
Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)	: Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)	: Pas d'information disponible.

CHO-BOND® 584

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa): 02/11/2015

Page 7 de 14

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel qu'amendé.

inflammabilité (solide, gaz)

: Non applicable.

Température d'auto-inflammabilité

: Pas d'information disponible.

Température de décomposition

: Pas d'information disponible.

Propriétés comburantes : Aucun à notre connaissance.

Propriétés explosives : Non-explosif

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

: Pas d'information disponible.

Point de fusion/point de congélation

: Pas d'information disponible.

Densité relative : > 1

Solubilité dans l'eau : insoluble

Autres solubilité(s) : Pas d'information disponible.

Pression de vapeur : Pas d'information disponible.

Densité de vapeur : Pas d'information disponible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau

: Pas d'information disponible.

Viscosité : Pas d'information disponible.

Taux d'évaporation (BuAe = 1)

: Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Matières volatiles (% en poids)

: Pas d'information disponible.

Composés organiques volatils (COV)

: Pas d'information disponible.

Autres observations physiques/chimiques

: Aucun renseignements supplémentaires.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité : N'est normalement pas réactif.

10.2 Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales. Après un entreposage prolongé, des peroxydes explosifs peuvent se dégager en présence d'air. Le taux de formation de peroxyde est inconnu.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter : Sources directes de chaleur. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

10.5 Matières incompatibles : Oxydants forts; Acides forts; Des bases fortes; Amines; Mercaptans

10.6 Produits de décomposition dangereux

: Peroxydes.

La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées : Oxydes de carbone; Oxydes de métal; formaldéhyde; phénol; Aldéhydes; Autres composés organiques non identifiés.

CHO-BOND® 584

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa): 02/11/2015

Page 8 de 14

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel qu'amendé.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë : Selon les critères de classification de l'Union européenne, ce produit n'est pas considéré être un produit chimique de toxicité aiguë.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

: Ce mélange est classifié dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008. Classification: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2. Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

: Ce mélange est classifié dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008. Classification: Dommage/irritation de l'œil - Catégorie 2. Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

: Ce mélange est classifié dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008. Classification: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut causer une grave sensibilisation avec des symptômes allergiques de dermatite de contact comme l'œdème, des éruptions et l'eczéma. Ne devrait pas être un sensibilisant respiratoire.

Mutagenicité sur les cellules germinales

: Ce mélange est classifié dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008. Classification: Mutagenicité sur les cellules germinales - Catégorie 2. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Contient: Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle (Éther de glycidyle et d'ortho-crésol). L'éther d'ortho-crésol et de glycidyle induit une augmentation reproductible, liée à la dose dans la fréquence HIS+ révertant dans des souches de Salmonella test TA1535 et TA100, sans l'activation métabolique S9 du foie de rongeurs. Par conséquent, la substance d'essai est considérée comme un gène-mutagène à action directe de Salmonella dans les conditions des résultats positifs. Ces données positives suggèrent que la substance d'essai induit des dommages de l'ADN réparables dans les lymphocytes.

Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité pour la reproduction

: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, ce produit ne causera probablement pas d'effets toxiques pour les organes cibles suivant des doses à répétition.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

: Selon les critères de classification de l'Union européenne, ce produit n'est pas sujet à causer de toxicité pour les organes cibles à la suite d'expositions répétées.

Danger par aspiration : Selon les critères de classification de l'Union européenne, ce produit n'est pas considéré être un risque d'inhalation pour les humains.

Données toxicologiques : Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

CHO-BOND® 584

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa): 02/11/2015

Page 9 de 14

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel qu'amendé.

Nom chimique	CL50 (4h) Inhalation, rat	DL50	
		(Orale, rat)	(Lapin, cutanée)
argent	> 5,16 mg/L (poussières) (Aucune mortalité)	> 2000 mg/kg (Aucune mortalité)	> 2000 mg/kg (Aucune mortalité)
Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine	Pas d'information disponible.	11 400 mg/kg	> 2000 mg/kg (Aucune mortalité)
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	> 6,09 mg/L (brouillard)	> 5000 mg/kg	> 2000 mg/kg (Aucune mortalité)

Voies d'exposition : Contact avec les yeux; Contact avec la peau; Inhalation; Ingestion

Effets d'une exposition aiguë

: *Inhalation*: Irritant léger pour le système respiratoire. Peut provoquer une toux et des difficultés respiratoires. L'inhalation de fumées, peut avoir comme conséquence la fièvre des fondeurs, une maladie semblable à la grippe. Les symptômes de la fièvre des fondeurs peuvent inclure fatigue, vomissement, douleurs musculaires et souffle court.

Contact avec la peau: Provoque une irritation cutanée. Le contact risque de causer des rougeurs, de l'oedème et une sensation de douleur.

Contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure une douleur intense, larmoiement, rougeur, de l'oedème et une vision floue.

Ingestion: L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Risque d'effets chroniques sur la santé

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

Autres dangers importants

: Sous forme de poussière finement fragmentée, l'argent provoque une décoloration cutanée en cas de contact avec la peau et une argyrose en cas d'inhalation.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement: Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle. Ne pas décharger dans l'environnement.

Ce produit contient également : Argent La toxicité aiguë de l'argent pour les espèces aquatiques varie considérablement par la forme chimique et est en corrélation avec la disponibilité de l'argent ionique libre. La toxicité aquatique est très variable, non seulement par l'organisme, mais par des caractéristiques physiques et chimiques de l'eau elle-même.

Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

CHO-BOND® 584

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa): 02/11/2015

Page 10 de 14

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel qu'amendé.

Écotoxicité data:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>Toxicité pour les poissons</u>		
		<u>CL50 / 96h</u>	<u>NOEL / 21 jour</u>	<u>Facteur M</u>
argent	7440-22-4	Pas d'information disponible.	Pas d'information disponible.	Pas d'information disponible.
Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine	25068-38-6	3,4 mg/L (truite arc-en-ciel)	Pas d'information disponible.	Aucun(e).
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	2210-79-9	2,8 - 5,1 mg/L (truite arc-en-ciel)	Pas d'information disponible.	Aucun(e).

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>Toxicité pour les daphnias</u>		
		<u>CE50 / 48h</u>	<u>NOEL / 21 jours</u>	<u>Facteur M</u>
argent	7440-22-4	Pas d'information disponible.	Pas d'information disponible.	Pas d'information disponible.
Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine	25068-38-6	1,1 - 2,8 mg/L (daphnie magna)	0,3 mg/L (Références croisées)	Aucun(e).
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	2210-79-9	16 mg/L (daphnie magna)	Pas d'information disponible.	Aucun(e).

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>Toxicité pour les algues</u>		
		<u>EC50 / 96h or 72h</u>	<u>NOEC / 96h or 72h</u>	<u>Facteur M</u>
argent	7440-22-4	Pas d'information disponible.	Pas d'information disponible.	Pas d'information disponible.
Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine	25068-38-6	9,4 mg/L/72hr (algues vertes) (Références croisées)	2,8 mg/L/72hr (Références croisées)	Aucun(e).
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	2210-79-9	5,1 mg/L/72hr (algues vertes)	Pas d'information disponible.	Aucun(e).

12.2 Persistance et dégradabilité

- : Le produit lui-même n'a pas été testé.
Contient les produits chimiques suivants qui ne sont pas facilement biodégradables: argent;
Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

- : Le produit lui-même n'a pas été testé. Voir les données suivantes pour renseignements sur les ingrédients.

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine (CAS 25068-38-6)	> 2,915	31
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle (CAS 2210-79-9)	2,5	Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol : Le produit lui-même n'a pas été testé.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- : Cette mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

CHO-BOND® 584

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa): 02/11/2015

Page 11 de 14

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel qu'amendé.

12.6 Effets nocifs divers sur l'environnement

- : Aucun autre effet négatif pour l'environnement (comme par exemple, l'appauvrissement de l'ozone, le potentiel de la création d'ozone photochimique, les perturbations endocriniennes, le potentiel d'un réchauffement global) sont prévus de cette composante.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION



13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Manipulation en vue de l'élimination

- : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

- Méthodes d'élimination** : Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux. Puisque les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le contenant. Les récipients vides doivent être amenés à un centre de déchets approuvé pour recyclage ou mise au rebut. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts / les systèmes d'alimentation en eau.
- Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Informations réglementaires	14.1 Numéro ONU	14.2 Nom d'expédition des Nations unies	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 Groupe d'emball	Étiquettes
ADR/RID	UN3082	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. [Reaction product: bisphenol-A-(epichlorohydrin); 2,3-epoxypropyl o-tolyl ether]	9	III	
Code de classification ADR/RID	M6 - Polluant pour le milieu aquatique, liquide				
UE ADR / RID Numéro d'identification de Hasard	90 - substance écotoxique ; substances dangereuses diverses				
ADR/RID Informations supplémentaires	Peut être expédié comme Quantité Limitée lorsque transporté dans des contenants de moins de 5,0 Litres; dans des emballages n'excédant pas une masse brute de 30 kg. La marque de la matière dangereuse pour l'environnement doit apparaître sur les colis contenant plus de 5 litres de la matière				
ICAO/IATA	UN3082	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. [Reaction product: bisphenol-A-(epichlorohydrin); 2,3-epoxypropyl o-tolyl ether]	9	III	
ICAO/IATA Informations supplémentaires	Consulter les consignes d'emballage pertinentes avant d'expédier cette matière. Reviser les divergences d'états et d'exploitants avant l'expédition de cette matière. La marque de la matière dangereuse pour l'environnement doit apparaître sur les colis contenant plus de 5 litres de la matière				



CHO-BOND® 584

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa): 02/11/2015

Page 12 de 14

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel qu'amendé.

IMDG	UN3082	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. [Reaction product: bisphenol-A-(epichlorohydrin); 2,3-époxypropyl o-tolyl ether]	9	III	 
IMDG Informations supplémentaires	Peut être expédié comme Quantité Limitée lorsque transporté dans des contenants de moins de 5,0 Litres; dans des emballages n'excédant pas une masse brute de 30 kg. La marque de la matière dangereuse pour l'environnement doit apparaître sur les colis contenant plus de 5 litres de la matière				

14.5 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- : Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

14.6 Dangers pour l'environnement

- : Des conseils de prudence adéquats doivent accompagner l'emballage. Éviter le rejet dans l'environnement.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- : Non applicable.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- : Classification conforme au Règlement CE No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des préparations dangereuses.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements:

Aucun des composants sont répertorié de façon spécifique.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

Aucun des composants sont répertorié de façon spécifique.

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses:

Aucun.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine (CAS # 25068-38-6)
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle (CAS # 2210-79-9)

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail:

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine (CAS # 25068-38-6)
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle (CAS # 2210-79-9)

Cette Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 telle que révisée à ce jour [y compris le règlement (UE) 2015/830].

Suivre la réglementation nationale pour tout travail avec des agents chimiques.

Législation allemande sur les substances dangereuses pour l'eau VVWWS - Classe de contamination de l'eau (Allemagne): 2 (classifié par l'auteur)

Évaluation de la sécurité chimique

- : Le fabricant de ce produit n'a pas conduit d'évaluation de sécurité chimique.

CHO-BOND® 584

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa): 02/11/2015

Page 13 de 14

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel qu'amendé.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

- Légende** :
- ADR : Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route
 - ETA: Estimation toxicité aiguë
 - CAS: Chemical Abstract Services
 - CLP: Règlement (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 - CE: Communauté européenne
 - CE50: Concentration effective 50%.
 - CEE: Communauté économique européenne
 - NE : Norme européenne
 - GMU: Guide des mesures d'urgence
 - UE : Union européenne
 - HSDB: Hazardous Substances Data Bank
 - IATA: International Air Transport Association
 - IBC: Conteneur pour vrac
 - IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses
 - CL: Concentration létale
 - DL: Dose létale
 - NOEC: Concentration sans effet observé
 - OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 - OEL: Limites nationales d'exposition professionnelle
 - PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
 - RID : Réglementation internationale du transport des marchandises dangereuses par rail
 - RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
 - FDS: Fiche de données de sécurité
 - STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
 - TWA: Moyenne pondérée dans le temps
 - VLEM: Valeur limite d'exposition en milieu de travail
- Source d'information** :
1. Fiche signalétique du fabricant.
 2. Centre canadien d'hygiène et de sécurité, CCIInfoWeb bases de données, 2015 (CHEMpendium, RTECS, HSDB, INCHEM).
 3. Agence européenne des produits chimiques, législation de classification, 2015.
 4. OCDE - Le portail mondial de l'information sur les substances chimiques - portail eChem 2015.
- Date de préparation (jj/mm/aaaa)** : 28/07/2015
- Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa):**
- Numéro de Révision** : 11/02/2015
- Informations de révision** : 2
- Informations de révision** : Changement de format mineur.
- Phrases H (plein texte)** :
- H315 - Provoque une irritation cutanée.
 - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
 - H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Autres considérations spéciales pour une manipulation** :
- Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.



CHO-BOND® 584

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa): 02/11/2015

Page 14 de 14

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel qu'amendé.

<p>Préparé pour: Parker Hannifin Corp. 77 Dragon Court Woburn, MA, USA 01888 Téléphone: 001 -781-935-4850 http://www.parker.com Adresser toutes les requêtes à Parker Hannifin.</p>	
<p>Préparé par: ICC The Compliance Center Inc. http://www.thecompliancecenter.com</p>	

Clause de non-responsabilité

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par Parker Hannifin Corporation et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Parker Hannifin Corporation n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et Parker Hannifin Corporation.

FIN DU DOCUMENT